



Polluée par son voisin fumeur, elle a des quintes de toux. Son voisin l'attaque pour bruit excessif !

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 26 juin 2020

Bonjour, j'habite une maison jumelée à trois autres qui sont louées à des fumeurs. Malgré mes multiples démarches, comme le médiateur, j'ai signalé mon indisposition, rien n'évolue si ce n'est l'aggravation de ma santé. J'ai développé une Hypersensibilité aux fumées et odeurs de produits de synthèse que l'ORL explique par une surexposition. Lors du confinement, mon médecin m'a donné un traitement à la ventoline pour calmer mes quintes de toux prolongées et à répétition. La police décline toute responsabilité et me renvoie aux lois qui n'interdisent pas aux fumeurs de fumer chez eux, y compris si c'est sous mes fenêtres.

Aujourd'hui mes voisins me reprochent le bruit occasionné par mes toux et m'accusent de trouble du voisinage.

Comment puis-je me défendre de ces pollueurs ?

Comment se faire aider dans le Sud-est de la France, à Manosque ?

Peut-on et comment procéder pour dénoncer un Trouble anormal olfactif de voisinage sans passer par la police qui se moque de moi ?

Dans l'attente de votre réponse

Cordialement

Réponse :

Le signalement d'un trouble anormal de voisinage par nuisance olfactive est détaillé

- dans le site [service public .fr](https://www.service-public.fr)
- ou dans le site du [ministère de l'intérieur](https://www.ministere-de-linterieur.gouv.fr) qui est le seul à faire état de fumées excessives de cigarette dans les troubles olfactifs. Y faire référence auprès d'un commissariat peut porter ses fruits.